

MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

APPELANT A LA LIBERATION DE NASRIN SOTOUDEH, AVOCATE IRANIENNE

Adoptée par l'Assemblée générale des 14 et 15 septembre 2018

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale les 14 et 15 septembre 2018,

CONNAISSANCE PRISE de l'énième interpellation le 13 juin dernier de Nasrin Sotoudeh, avocate au barreau de Téhéran, figure du combat en faveur des droits de l'homme dans son pays, arrêtée pour s'être opposée publiquement au port obligatoire du voile et avoir pris la défense dans les médias de l'une de ses clientes qui avait ôté son foulard en public ;

RAPPELLE le courrier de sa Présidente Christiane Féral-Schuhl adressé à l'Ambassadeur d'Iran, Monsieur Delfi, dès le 15 juin dernier pour exprimer sa vive inquiétude et demander la libération immédiate de Me Sotoudeh et l'alerte diffusée dans le même temps par l'Observatoire International des Avocats en danger (OIAD) dont le CNB est membre fondateur ;

S'INQUIÈTE de la situation de l'avocate Nasrin Sotoudeh toujours détenue, qui a entamé une grève de la faim pour protester « contre les pressions exercées » sur sa famille et ses proches, et de l'arrestation de son époux la semaine dernière.

S'INDIGNE de l'acharnement des autorités iraniennes dans la condamnation dont elle serait à nouveau l'objet à une peine de six années d'emprisonnement, décision dont elle dit n'avoir pas eu connaissance et qui, ajoutée aux précédentes condamnations, aboutit à une condamnation à 16 années de détention, une interdiction de pratiquer son métier d'avocate et une interdiction de quitter l'Iran pour une durée de 20 ans.

DÉPLORE, en violation des « principes de base relatifs au rôle du Barreau » adoptés par le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est tenu à La Havane (Cuba) du 27 août au 7 septembre 1990, les atteintes réitérées à ses droits et notamment le fait de n'avoir pu bénéficier d'un procès équitable pour des faits qui relèvent exclusivement de son exercice professionnel.

MANIFESTE son soutien le plus ferme à l'égard de notre consœur, lauréate du prix Sakharov, et exprime sa plus vive inquiétude quant à sa santé et sa sécurité.

DEMANDE au gouvernement français et aux institutions des Nations Unies de poursuivre et d'intensifier leurs démarches pour obtenir la libération immédiate et inconditionnelle de Nasrin Sotoudeh ;

Le Conseil national des barreaux suivra cette procédure avec une attention particulière.

Fait à Marseille, le 15 septembre 2018